

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 42092

Texte de la question

M. Olivier Dassault attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la préoccupation des professeurs de langues anciennes liée au projet de réforme du lycée. En effet, le schéma proposé consiste à réduire les enseignements optionnels à deux modules semestriels, ce qui risque de s'avérer très préjudiciable pour les élèves qui souhaiteraient suivre une troisième option. Par ailleurs, l'impossibilité pour un élève choisissant le bloc « sciences » ou « économie » d'étudier une langue ancienne est difficilement compréhensible. Pourquoi donc priver les élèves « scientifiques » ou « économistes » de la richesse et de la subtilité du latin et du grec ? Thalès, Pythagore ou Euclide n'ont-ils pas démontré la compatibilité entre l'esprit de la Grèce antique et la rigueur mathématique. Même si elles ne servent aujourd'hui plus depuis longtemps de moyen de communication, les langues latine et grecque demeurent d'irremplaçables outils pour façonner un esprit logique et permettent aussi de comprendre et de maîtriser toute la richesse et la subtilité de notre langue française. Il est donc particulièrement souhaitable de pérenniser, d'encourager et même de développer cet enseignement. Aussi, il désire savoir quelle place le ministère de l'éducation nationale veut donner à l'enseignement des langues anciennes dans notre système scolaire et notamment au lycée.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale mesure toute l'importance de l'enseignement des langues anciennes pour la formation culturelle des élèves de collèges et de lycées. Il n'est donc pas dans ses intentions de limiter la place de ces disciplines dans l'enseignement secondaire. Concernant le lycée, le ministre a décidé de surseoir à la mise en oeuvre de la réforme de la classe de seconde initialement prévue à la rentrée 2009 afin de pouvoir prolonger la concertation avec l'ensemble des partenaires sociaux et des lycéens, en abordant tous les sujets et notamment l'équilibre respectif des disciplines. Il a chargé Richard Descoings, directeur de l'institut d'études politiques, de conduire ce travail. Dans ce cadre, le statut des langues anciennes, langues de culture, sera bien évidemment évoqué dans la proposition faite par M. Descoings afin que la pérennité de ces enseignements puisse être assurée.

Données clés

Auteur: M. Olivier Dassault

Circonscription: Oise (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 42092
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 février 2009, page 1482

 $\textbf{Version web:} \ \underline{\textbf{https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE42092}$

Réponse publiée le : 19 mai 2009, page 4915